

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 10 mars 2026

Le 10 mars 2026, à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

### Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NÈGRE Daniel, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Gilbert, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, Mme BARRAU Françoise, Mme THOMAS Geneviève (jusqu'à la délibération n° 2026/18), M. RIVA Charles, Mme DELPERIE Laurence, Mme GOMEZ Ghislaine, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. PASTUREL Nicolas, Mme ROBERT Christine, M. IMBERT Joël, Mme DEYMIE Christine, Mme FRAYSSINET Emilie, M. TREMOLIERES Alain, Mme SOLIER Hélène, M. CRAYSSAC Claude.

### Membres représentés :

Mme BAYSSE Nicole (pouvoir à M. ASSIÉ Gilbert), Mme THOMAS Geneviève (pouvoir à Mme BARRAU Françoise à partir de la délibération n° 2026/19), Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine), Mme CHAZOTTES Fabienne (pouvoir à Mme FABRE Delphine), M. TARROUX Hervé (pouvoir à M. GAVALDA Guy), Mme VERGNES Nelly (pouvoir à Mme VIGROUX Myriam), M. BENEDET Jean-Pierre (pouvoir à Mme SOLIER Hélène).

### Membres excusés :

Mme LAVAL-BARBANCE Ghislaine, M. ANDREOLLO Bernard.

### Secrétaire de séance :

Mme VIGROUX Myriam.

## DELIBERATION N° 2026/02

### Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif »

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	25
Membres représentés	5
Membres avec voix délibérative	30

**Le Conseil communautaire,**

- Après avoir désigné Monsieur Didier ROUDIER comme Président de séance pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif »,
- Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif »,
- Après en avoir délibéré,

**Par 30 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote) :**

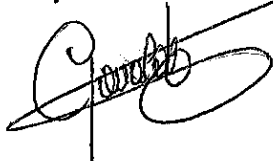
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif », lequel peut se résumer ainsi :

		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL
Réalizations de l'exercice 2025	Dépenses	0,00 €	27 609,89 €	27 609,89 €
	Recettes	0,00 €	25 175,00 €	25 175,00 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 2 434,89 €</b>	<b>- 2 434,89 €</b>
Résultat reporté 2024	Déficit (-) ou Excédent (+)	0,00 €	+ 23 875,44 €	+ 23 875,44 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>DEFICIT (-) ou EXCEDENT (+)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+ 21 440,55 €</b>	<b>+ 21 440,55 €</b>
Restes à réaliser 2025	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE 2025</b>	<b>DEFICIT (-) ou EXCEDENT (+)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+ 21 440,55 €</b>	<b>+ 21 440,55 €</b>

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 dudit budget définitivement closes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Guy GAVALDA.



La Secrétaire de séance,  
Myriam VIGROUX.



Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 081-248100497-20260310-CFU2025SPANC-BF